

## **CONTRIBUTION AU GROUPE DE REFLEXION DU CRES SUR L'IMPACT DU COVID-19 :**

### **Règles de gestion des risques et Covid-19 : l'impact potentiel du virus sur la solidité financière des banques et les établissements financiers au sein de l'UMOA.**

Me Balla GNINGUE

Conseil juridique et fiscal – Doctorant en Droit Privé – Spécialiste du droit bancaire UMOA

-----

Je ne sais pas ce qui m'inquiète le plus face à la propagation du Covid-19 : le pessimisme effrayant des uns qui prédisent à l'Afrique des jours sombres ou l'optimisme déraisonnable des autres qui croient que l'Afrique tel un oiseau va survoler cette crise sans y laisser des plumes.

Ce qui est sûr est que cette pandémie fait courir d'énormes risques aux pays africains, tous secteurs confondus. Les banques et les établissements financiers au sein de l'espace UMOA qui sont au cœur du financement des activités économiques n'y échappent. En effet, la propagation du Covid-19 les expose à au moins quatre risques : risque de crédit, risque de liquidité, risque opérationnel et risque-pays<sup>1</sup>. Dans quelle mesure sont-ils préparés ? Que révèlent les résultats des simulations de crise ?

#### **1- L'appétence pour les risques**

Il s'agit là de s'interroger sur le niveau et le type de risque que les banques et établissements financiers pris individuellement et collectivement sont disposés à assumer dans leurs expositions aux effets économiques et financiers de la propagation du virus et leurs activités pour réaliser leurs objectifs stratégiques et leurs obligations. Il en va de leur solidité financière.

La Circulaire sur la gestion des risques leur fait obligation de se doter d'un dispositif de gestion des risques conforme aux normes prescrites, adapté à leur taille, leur structure, la nature et la complexité de leurs activités ainsi qu'à leur profil de risque et, le cas échéant, à celui des groupes auxquels ils appartiennent.

Le dispositif de gestion des risques doit leur permettre d'identifier, de mesurer, d'évaluer, de suivre, de déclarer et de contrôler ou d'atténuer l'ensemble des risques significatifs auxquels ils s'exposent aujourd'hui.

Dans les faits, si la plupart d'entre eux se sont dotés d'un dispositif de gestion des risques, son efficacité reste à prouver, d'où l'intérêt des simulations de crise.

#### **2- Les simulations de crise**

La Circulaire sur la gestion des risques prévoit que les établissements doivent établir des programmes de simulations de crise en vue d'évaluer l'impact potentiel de scénarios adverses sévères mais plausibles sur leur solidité financière, conformément à la Circulaire relative à la simulation de crise.

---

<sup>1</sup> Pour la définition des risques, voir art. 3 de la circulaire n°04-2017/CB/C du relative à la gestion des risques dans septembre les établissements de crédit et les compagnies financières de l'UMOA.

Ces programmes doivent inclure tous les risques importants auxquels ils sont exposés. Ils doivent en outre prévoir des mesures correctives lorsque les résultats des simulations de crise décèlent des fragilités potentielles qui pourraient avoir une incidence négative sur leur solidité financière des établissements.

Le problème est qu'il n'y a pas encore, à notre connaissance, de Circulaire sur la simulation de crise. Aussi, la plupart des banques et établissements financiers n'ont pas à ce jour de programmes de simulations de crise et, s'ils en ont, ils n'ont jamais été mis en œuvre. Ceci explique peut-être cela.

Par conséquent, quasiment aucune banque ni aucun établissement financier n'est réellement préparé à faire face aux graves conséquences de la propagation du Covid-19 sur l'activité économique et financière.

Cependant, il me semble qu'ils ont encore le temps de se préparer au pire. Autrement, il ne resterait plus qu'à PRIER pour que les mesures d'accompagnement prises par la BCEAO suffisent à les sauver et à sauver le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> <https://www.bceao.int/fr/communique-presse/communique-de-la-banque-centrale-des-etats-de-lafrique-de-louest-bceao>, consulté le 30/03/2020 : il s'agit notamment d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques, afin de leur permettre de maintenir et d'accroître le financement de l'économie, d'élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque Centrale, d'affecter 25 milliards au fonds de bonification de la BOAD, de rappeler et de sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux PME/PMI, d'approvisionner les banques en billets en quantité et en qualité suffisantes, afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des GAB. A ce sujet, Moctar SARR, « COVID-19 et BCEAO : Opinion sur les propositions de la BCEAO », <https://www.linkedin.com/groups/8920518/>, consulté le 29/03/2020.